

Questions orales

[Français]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre des Postes): Monsieur le président, il n'y a pas eu d'instruction de la part du ministre des Postes à l'effet de savoir quand on doit livrer une lettre ou non. C'est une question de régie interne, mais cela dépend du surintendant de cette section de décider quand le courrier doit être livré, surtout lorsque ce sont des lettres contenant des allocations familiales ou des chèques de pension de sécurité de la vieillesse, où une date fixe doit être donnée quant à la livraison. On ne peut pas livrer ces lettres-là à n'importe quelle date.

[Traduction]

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je vais poser ma question supplémentaire au ministre de la Santé et du Bien-être social. Vu l'insensibilité dont a fait preuve le ministre des Postes dans sa réponse au sujet de la suspension de ces facteurs et de ces travailleurs postaux, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social voudrait-elle bien dans son ministère programmer un ordinateur qui établira la date où ces chèques seront négociables? Ces facteurs s'acquittent d'un service envers les Canadiens. On s'interroge maintenant sur le fonctionnement du ministère des Postes. Le ministre va-t-elle faire appliquer ce programme qui fixera la date où ces chèques pourront être encaissés afin que les intéressés ne perdent pas de salaire et ne se trouvent pas placés dans une situation embarrassante du fait de leur suspension?

[Français]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas pourquoi la question m'est adressée, car je n'ai rien à voir avec la régie interne des bureaux de poste. Mon ministère s'occupe toujours de voir à ce qu'un plan d'urgence permette que les chèques atteignent leur destinataire, si jamais des empêchements graves survenaient. Mais nous n'avons rien à voir dans ce à quoi le député fait allusion.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

LE MOTIF DES EMPRUNTS MASSIFS SUR LE MARCHÉ DE NEW YORK

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le ministre pourrait-il expliquer pourquoi il est allé emprunter un montant de 750 millions de dollars sur le marché de New York, alors que traditionnellement le gouvernement fédéral emprunte depuis longtemps au Canada. Faut-il compter que l'année qui vient il y aura beaucoup d'emprunts sur le marché canadien des obligations?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai expliqué que nous avons décidé d'aller sur le marché américain afin de réunir des fonds aux États-Unis. C'est entre autres raisons parce que les Canadiens n'empruntent pas comme ils avaient l'habitude de le faire sur le marché américain. De plus, cette somme sera utilisée comme réserve.

[M. Woolliams.]

[Français]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE QUE LES SUBVENTIONS SOIENT VERSÉES AUX PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Récemment la Commission canadienne du lait faisait parvenir une lettre aux producteurs laitiers du Québec qui disait:

Nous désirons par la présente vous aviser que le paiement du subside laitier sur vos livraisons de janvier qui devait être posté cette semaine sera retardé... ou retenu.

Étant donné que cette décision de la Commission canadienne du lait cause des difficultés énormes et risque de mettre en péril un certain nombre de producteurs laitiers, est-ce que le ministre a l'intention de demander à la Commission canadienne du lait de faire en sorte que ces subsides soient payés aux producteurs laitiers, puisqu'ils en ont besoin, comme le ministre le sait sûrement?

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Comme je l'ai mentionné en répondant une question à la Chambre l'autre jour monsieur l'Orateur, la mésentente règne entre les deux groupes de producteurs laitiers de la province de Québec; le groupe représentant les producteurs de lait liquide soit environ 30 p. 100 de la production laitière du Québec et le groupe représentant les producteurs de lait industriel, soit environ 70 p. 100 des producteurs du Québec. Ces deux groupes de producteurs ont tenu des réunions en fin de semaine et les organismes provinciaux, les associations agricoles et la Commission canadienne du lait y ont participé. Aucune décision n'a été prise. Il va falloir qu'ils règlent leur problème.

La Commission canadienne du lait doit veiller à ce que les paiements de stabilisation soient versés à ceux qui y ont droit. Je crois savoir qu'elle tiendra des audiences publiques. J'ai entendu dire ce matin que les audiences publiques porteraient sur l'administration du système de mise en marché du lait nature dans la province de Québec. Je ne suis pas certain des résultats. On m'a dit que des représentants des producteurs de lait nature s'adresseront aux tribunaux pour tenter d'obtenir une injonction pour empêcher la tenue des audiences publiques. Selon moi, celles-ci sont utiles.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA DISTRIBUTION D'UN DOCUMENT «ULTRA SECRET»

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice qui se fait représenter par des cadres supérieurs tant du comité consultatif en matière de renseignements que du comité consultatif en matière de sécurité. Étant donné les rumeurs voulant que 58 exemplaires d'un document traitant des activités en territoire canadien du service de l'intelligence soviétique et portant les mentions «Top Secret—For Canadian Eyes Only», aient été distribués, le ministre de la Justice pourrait-il dire à la Chambre s'il est vrai qu'au moins huit exemplaires sur 58 ont été communiqués à des pays étrangers et, dans l'affirmative, pour quelle raison? A-t-on communiqué ces documents avec l'autorisation du ministre?